

## Communication 2 - ORFEO

Aux

- Zones de police/communes
- Gouverneurs
- A la Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention

Concerne : Obligations en matière de déclaration à la sécurité sociale - suivi du projet ORFEO

Nous vous faisons rapport dans notre lettre du 15/06/2006 sur l'arriéré actuel dans l'accomplissement des obligations de déclaration en matière de déclaration sociale pour ce qui concerne la police et les mesures qui avaient été prises dans ce cadre.

Nous pouvons à présent vous annoncer que le traitement des déclarations rectificatives concernant l'ONSSAPL pour la période 2001 (d'avril à décembre 2001 inclus) est terminé. Le SCDF et l'ONSSAPL feront parvenir au receveur communal les documents nécessaires à cette fin dans le courant de novembre.

Les déclarations rectificatives portent sur les paiements initiaux, effectués dans le cadre de l'opération « Régularisation 2001 ».

Les receveurs communaux ont reçu les résultats des calculs initiaux de la régularisation 2001 à la fin de l'année 2004 ou dans le courant de 2005.

L'ensemble des recalculs pour la même période de 2001, qui ont été effectués dans une phase ultérieure (c.-à-d. après finalisation de l'opération « Régularisation 2001 »), feront l'objet d'une déclaration rectificative ultérieure.

Nous sommes actuellement en mesure de vous communiquer le planning des déclarations rectificatives pour la période 2002 – 2004 :

Déclaration 2002: 31 mai 2007;  
Déclaration 2003: 30 septembre 2007;  
Déclaration 2004: 31 décembre 2007.

Les déclarations portant sur les années 2005 et 2006 - qui doivent être traitées selon un schéma différent des années précédentes - font encore l'objet d'examens au niveau des possibilités techniques et le planning concret vous sera communiqué ultérieurement.

Si vous avez des questions sur les informations ci-dessus ou sur les documents que votre comptable recevra, vous pouvez les poser par écrit à l'adresse suivante : [orfeo@ssgpi.be](mailto:orfeo@ssgpi.be)

Vous serez informés au cours des prochains mois de l'évolution de ce dossier.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

De la part :

- des Ministres des Finances, de l'Intérieur et des Affaires sociales.